

2023-03-30-21 : Budget primitif immobilier d'entreprises pour l'année 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Guy CHESNEAU, Jacques BONHOMET, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-21-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 2 mars 2023 et la délibération n°2023-03-02-04 portant tenue de ce débat d'orientation budgétaire ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de voter le budget annexe immobilier d'entreprises pour l'exercice 2023;

Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	32 000,00	28 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	17 000,00	17 500,00
[012] Charges de personnel et frais ass.	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	240 023,00	197 000,00
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5 705,00			
Dépenses de gestion courante			Recettes de gestion courante	257 023,00	214 500,00
[66] Charges financières	33 000,00	14 000,00			
[67] Charges spécifiques	2 000,00	0,00			
[68] Dotat* provis* semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00			
Dépenses réelles	68 005,00	48 705,00	Recettes réelles	257 023,00	214 500,00
[023] Virement à la sect* d'invest.	100 963,00	98 237,74			
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	92 555,00	117 765,00	[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	4 500,00	4 342,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	261 523,00	264 707,74	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	261 523,00	218 842,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	0,00	45 865,74
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	261 523,00	264 707,74	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	261 523,00	264 707,74

Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	64 332,50	20 546,06	48 700,00	69 246,06	[13] Subventions d'investissement	475 000,00		267 600,00	267 600,00
[21] Immobilisations corporelles	5 000,00		21 500,00	21 500,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	970 255,83		385 639,26	385 639,26
[23] Immobilisations en cours	1 318 385,80		620 300,00	620 300,00					
Dépenses d'équipement	1 387 718,30	20 546,06	690 500,00	711 046,06	Recettes d'équipement	1 445 255,83		653 239,26	653 239,26
[16] Emprunts et dettes assimilées	215 483,08	7 812,98	174 400,00	182 212,98	[1068] Excédents de fct. capitalisés	165 763,43		85 033,58	85 033,58
Dépenses réelles	1 603 201,38	28 359,04	864 900,00	893 259,04	[16] Emprunts et dettes assimilées	8 000,00		738 272,84	738 272,84
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	4 500,00		4 342,00	4 342,00	Recettes réelles	1 619 019,26		738 272,84	738 272,84
[041] Opérat* patrimoniales	80 000,00		100 000,00	100 000,00	[021] Virement de la sect* de fct.	100 963,00		98 237,74	98 237,74
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 687 701,38		969 242,00	997 601,04	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	92 555,00		117 765,00	117 765,00
Solde d'exécution reporté	204 835,88			56 674,54	[041] Opérat* patrimoniales	80 000,00		100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 892 537,26			1 054 275,58	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 892 537,26		1 054 275,58	1 054 275,58
					Solde d'exécution reporté				0,00
					TOTAL DES RECETTES CUMULÉES				1 054 275,58

Accusé de réception en préfecture
049200071868-20230330-2023-03-30-21185
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

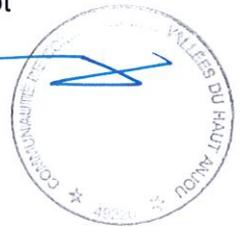
- **D'adopter le budget primitif du budget annexe immobilier d'entreprises pour l'exercice 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président



Christelle Buron

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-21-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023